

## **DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**

Commune de **St Gouéno**

### **ENQUETE PUBLIQUE N° E 13000348/35**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 octobre 2013

Prévu par arrêté préfectoral en date du 26 Aout 2013

### **CREATION D'UN PARC de 5 EOLIENNES**

Demande de permis de construire N° PC 022297J2J0006

Sur la commune de ST GOUENO - COTES D'ARMOR

Par la SAS EOLEN LE PLACIS VERT 22330 ST GOUENO

### **CONCLUSIONS ET AVIS**

Le Commissaire Enquêteur

René ALLENO  
25 la Porte Burlot  
22800 Lanfains

## **CONCLUSIONS ET AVIS**

### **PREAMBULE**

L'enquête publique sur :

LA CREATION d'un PARC de 5 EOLIENNES

Qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 octobre 2013, a fait l'objet d'une bonne publicité (affichages dans les 12 communes concernées, aux abords du site, annonces légales).

Cette enquête s'est déroulée dans un excellent climat.

La salle de réunion du conseil municipal a été mise à ma disposition pendant toute la durée de l'enquête et mes rapports avec M. le Maire, les élus et les secrétaires de Mairie ont été excellents.

Mes relations avec P&T technologie représenté par M. Gillet ont été directes, courtoises et constructives. J'ai noté du professionnalisme, de l'écoute, de l'argumentation dans les réponses et le souci du respect de la réglementation en vigueur.

Ce projet n'a pas été contesté. Au contraire, mes contacts avec M. Jacky Aignel Maire, son 1<sup>er</sup> adjoint, ses conseillers municipaux, la population, m'ont permis de constater une totale adhésion au projet. A noter que la commune sortait d'une création d'un parc éolien participatif (137 actionnaires) sur les communes de St Gouéno et St Jacut Du Méné, où la population avait déjà répondu de manière très favorable.

Durant mes permanences, les contacts, les écrits n'ont fait que confirmer cet engouement favorable au projet, notamment en termes d'autonomie d'énergie pour la région Bretagne.

Je note que sur les 12 communes consultées par ce projet (article 6 de l'arrêté préfectoral précité), 10 ont donné un avis favorable, et une (St Gilles du Méné) un avis défavorable.

Concernant la commune de St Glen, malgré trois relances téléphoniques, la secrétaire de mairie m'a précisé que ce vote n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour pour la réunion du mois d'octobre et que la prochaine réunion du conseil municipal aurait lieu courant décembre.

## CONCLUSIONS

### SUR LE PROJET

#### A. JUSTIFICATION

1. Un contexte national favorable, une forte implication des élus du Pays du Centre Bretagne vers les sources d'énergies renouvelables, donc une indépendance d'énergie, ont fait que ce nouveau projet répondait à une certaine attente.

En effet, cette année, lors de l'inauguration d'un parc de 7 éoliennes sur cette commune, avec cette originalité d'avoir ouvert le capital aux particuliers, les élus disaient : « **la transition énergétique dans le Méné, ce n'est pas aujourd'hui, c'était hier** ».

2. Le porteur du projet est le « Placis Vert filiale à 100 % de P&T Technologie SAS, elle même filiale du groupe Allemand Energiequelle. Ce groupe a un savoir faire et a déjà différentes implantations dans la région.

Sa cellule de maintenance basée à Vern sur Seiche, siège de P&T Technologie, pour la partie surveillance et prévention peut être un atout. Un contrat pour les interventions techniques est signé avec Enercon, Service France basé à Guingamp (proximité).

La demande conjuguée de P&T et de M. le Maire de St Gouéno à ERDF sur le fait de se servir d'une ligne électrique souterraine existante sur une partie du trajet du poste de livraison au poste source, semble avoir écho. Une telle initiative diminuerait le coût du transfert de l'énergie produite.

La demande de permis de construire a été faite le 21 décembre 2012. Selon M. Gillet de P&T Technologie, la réponse est attendue courant décembre.

Ce projet, dans l'alignement des deux autres parcs éoliens, Trébry et St Jacut du Méné - St Gouéno, répond aux normes réglementaires.

## **B. LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

### **L'analyse des impacts dans le rapport est rassurante**

L'électricité produite par une telle source d'énergie, ne génère aucun polluant atmosphérique ou de gaz à effet de serre.

### **Les Impacts les plus sensibles :**

#### **L'Habitat**

Nous notons que la notion de distance à été respectée et que le bâti, près du site se fait discret et les vues sont souvent filtrées par la végétation.

#### **L'Environnement paysager**

Le maitre d'ouvrage a tenu compte de la notion de covisibilité, en privilégiant un schéma ordonné d'implantation et en intégrant des haies bocagères (les abords du poste de livraison sont un exemple).

Le parc du Placis Vert, s'intègre bien entre les 2 autres parcs éoliens existant : Trébry et St Jacut du Mené- St Gouéno.

#### **Le Bruit**

Comme je l'indique dans mon rapport, l'émergence globale (bruit fait par le vent au contact de la végétation et le bruit fait par les éoliennes) à été pris en compte. Des mesures sont toujours en place. Après la mise en service du parc éolien, un suivi acoustique post implantatoire sera réalisé pour s'assurer du bon respect de la réglementation.

#### **Les Risques**

Implanté sur les crêtes du Méné, région sensible au froid et au givre, la formation de glace, est possible. Le rapport montre que la probabilité des risques est faible.

Cependant, **par expérience sur d'autres sites éoliens, la chute de glace est réelle.** L'habitude fait que ces panneaux sont positionnés aux entrées des chemins et routes à quelques cent mètres des éoliennes. **Je propose qu'en plus de cette signalisation de base, soit signalé un rappel de ce risque à proximité de part et d'autre de chaque éolienne.**

Ces mesures toutes simples permettraient de rafraichir la mémoire de toute personne occupée par leur activité : travaux agricoles, promenade, curiosité... et d'éviter un accident, rare, mais possible.

D'autre part le maitre d'ouvrage devra être attentif aux risques de brouillage des antennes et vérifier la véracité des remarques pour remédier au bon fonctionnement

### **C. LES RESULTATS DE L'ENQUETE**

Les remarques orales et écrites, toutes « avis favorable à ce projet », confirment le choix de cette région vis à vis de l'autonomie d'énergie locale.

Dans ce projet, les élus y voient en plus, un intérêt économique local non négligeable pour cette zone rurale.

## AVIS

- un projet d'intérêt collectif, favorable à une énergie renouvelable permettant une production d'électricité à un prix attractif
- un dossier explicite et rassurant
- les lois et décrets sont respectés
- un site où les différents impacts sont maîtrisés, et qui se situe dans une zone déjà pourvu de deux parcs éoliens
- une enquête publique qui s'est déroulée normalement : des élus, une population très sensible à ce genre d'énergie qui nous autorise à son approbation.

Je donne donc **un avis favorable** à la création de ce parc de 5 éoliennes sur la commune de St Gouéno avec la recommandation de bien sécuriser l'implantation de chaque éolienne notamment « **aux chutes de glaces** », possible en fonction du secteur (Mont du Méné).

Fait à Lanfains le 28 novembre 2013

Le commissaire enquêteur

René ALLENO